



Assemblée Générale Ordinaire 2020

Tenue le 20 novembre 2021

Compte rendu

La crise sanitaire liée à la Covid-19 n'ayant pas permis la tenue de l'Assemblée Générale de 2019 en 2020, l'AFL a décidé de procéder aux AG de 2019 et 2020 ce 20 novembre 2021.

Les Assemblées Générales se sont réunies dans les locaux d'Appart 'City Toulouse Aéroport Cornebarrieu 3 chemin de la Plane - 31700 CORNEBARRIEU à partir de 10h30 afin de débattre de l'ordre du jour contenu dans les convocations envoyées aux adhérents.

Deux comptes rendus distincts sont rédigés.

Ordre du jour de l'AG 2020 :

- 1) Émargement de la liste des présents et vérification des mandats
- 2) Rapport moral et d'activité par la présidente
- 3) Rapport financier par le trésorier
- 4) Rapport du conseil de surveillance
- 5) Vote pour le Quitus de l'exercice passé 2020
- 6) Vote pour acceptation d'AG (AGO et AGE), Réunion de Bureau, Réunion du Conseil d'Administration, Réunion Commission Élevage, en ligne
- 7) Vote pour l'engagement en CDI d'une ou d'un Secrétaire à mi-temps
- 8) Élection des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance

1) Émargement de la liste des présents et vérification des mandats :

Accueil des membres présents qui sont invités à signer la feuille de présence et de présenter les mandats éventuels pour le vote des élections du bureau.

2) Rapport moral et d'activité par la présidente :

Ce rapport est présenté par Helen Burgess.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 n'aura pas permis l'organisation du Championnat International. Tous les concours d'Équitation de Travail ont également été annulés. Seule une confirmation d'automne a eu lieu rassemblant tout de même plus d'une centaine de chevaux sur différents sites en France.

Laurent D. prend la parole pour détailler le rapport d'activités de l'Équitation de Travail :
La pandémie a, malheureusement, entraîné une annulation complète du Championnat WEF/AFL de l'année 2020.

Une formation de juge a été initiée par nos Juges Nationaux sous la houlette de Barbara LAURENT. - Cette formation a rassemblé 16 participants qui ont assistés à près de 10 sessions en ligne dont 2 dirigées par Laurent HARDY Juge National Elite et Directeur des cours FFE, assisté de Laurent MEZAILLES, enseignant spécialisé dans la locomotion des chevaux.

Un rassemblement des candidats pour une journée de formation présentielle avec nos juges nationaux, a eu lieu aux Ecuries du Swing avec deux cavalières présentant les différentes reprises WEF et des franchissements d'obstacle en maniabilité technique.

Cette formation se poursuit en 2021 pour une partie du groupe, en participant aux concours nationaux comme secrétaire de juges.

3) Rapport financier par le trésorier :

Ce rapport est présenté par Charlotte Cesi.

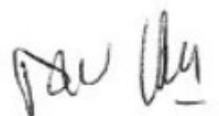
L'année 2020 se résume à très peu d'activités comme évoqué ci-dessus. Elle se termine au 31 mars 2021 avec un bénéfice de 19 749,86 € pour des recettes de 45 215,10 €

- Confirmations : une seule session a eu lieu à l'automne 2020. Mr Y. Manzanares a été mandaté pour gérer les dépenses, limitant les déplacements à deux personnes (un juge portugais et lui-même). Les recettes représentent 11 136 € pour 7135,714 € de dépenses. Soit un résultat positif de 4000,26 €
- Versements par l'IFCE sur les naissances : 308 naissances (10 de plus qu'en 2019), soit une recette de 21 560 €.
- Pas de championnat ni de salon
- Pas de concours d'Équitation de Travail
- Pas de dépense de la part de la Présidente ou du Conseil de Surveillance
- Cotisations : 48 éleveurs soit 9600 €, 7 actifs soit 560 € et 1 membre bienfaiteur soit 80 €. Montant total : 10 240 €. Nous relevons une diminution de 14 040 € par rapport à 2019. Sans doute lié à la crise sanitaire. Diminution des éleveurs : - 21. Chaque année certains éleveurs ne cotisent pas ou cotisent en tant que membre actif. Les membres actifs sont en diminution car la plupart cotisent pour l'E.T. Or, en 2020, il n'y a pas eu de concours.
- Le passif est composé de capitaux propres de 101 526,13 € constitué du report à nouveau positif de 81 776,27 € correspondant au bénéfice des années antérieures et de 19 749,86 € du bénéfice de l'année 2020
- Les dettes fournisseurs représentent toujours 39 700 € de ce que l'on doit ou pas à l'APSL. En 2020, nous avons arrêté de provisionner, une issue favorable à l'AFL est en cours de négociation.

Il est aussi demandé de revenir à l'année fiscale janvier-décembre car le décalage de celle-ci à avril-mars a créé des confusions trop importantes pour les règlements des adhésions. Personne ne s'y oppose.

4) Rapport du Conseil de Surveillance :

Alain Cesi, qui représente le conseil de surveillance valide les comptes présentés par la trésorière.



5) Vote pour le Quitus de l'exercice passé 2019 :

Le rapport moral et d'activité est approuvé l'unanimité
Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

6) Vote pour acceptation d'AG (AGO, AGE), réunion de bureau, réunion de CA, commission élevage en ligne :

Selon les informations prises par le bureau de l'AFL, les réunions en visio-conférence ne sont plus automatiquement autorisées depuis la fin de l'urgence sanitaire le 21 juillet 2021 si celles-ci n'ont pas été autorisées dans les statuts. Un membre souligne toutefois qu'une dérogation peut être accordée. Dérogation dont le bureau de l'AFL n'avait pas connaissance.

L'objectif étant de pouvoir réaliser des réunions en visio-conférence et de faire participer un maximum de membres qui ne peuvent pas toujours se déplacer sur le lieu des AG.
Il est discuté en séance que les AG se feront autant que possible lors d'une manifestation où un nombre de membres importants est déjà présent.

La Présidente aurait souhaité faire l'AG lors du Championnat de France mais pour décaler l'AG à plus de 6 mois après le début de l'année, il faudra demander une dérogation à la préfecture. Ce qui est tout à fait faisable si le championnat se déroule en juillet.

Il est demandé aux membres présents de voter la possibilité de modifier le règlement d'ordre intérieur concernant les réunions en visio-conférences.
Vote à l'unanimité POUR.

Cependant, afin de suivre à la lettre la législation, il est proposé de procéder à des AG en Visio et en présentiel simultanément dans la mesure des équipements techniques du lieu de l'AG.

7) Vote pour l'engagement en CDI d'une ou d'un Secrétaire à mi-temps

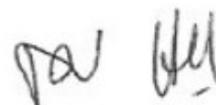
L'assemblée est informée que le contrat de Mme Gautier n'a pas été reconduit. Une procédure de recrutement sera lancée pour engager une nouvelle secrétaire.

Les missions de cette secrétaire seront essentiellement l'accueil téléphonique du secrétariat, l'enregistrement des chevaux au Studbook via l'application créée à cet effet et autres tâches administratives. Cette personne devra être disponible pour l'AFL soit le matin soit l'après-midi à horaires fixes et devant un ordinateur.

8) Élection des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance :

Le vote est réalisé à bulletin secret et dépouillé par Elsy Laine et Cesi Alain. Il y a 26 votants
Liste des candidats au bureau

- Arribe Florent : 26 voix
- Burgess Helen : 25 voix
- Cesi Charlotte : 24 voix
- Chaptal Didier : 26 voix
- Guillaume Lafforgue : 26 voix
- Durieux Laurent : 26 voix
- Ghisalberti Charles : 25 voix
- Ghisalberti Régine : 25 voix



- Laine Elsy : 23 voix
- Lepage Élise : 26 voix
- Neveu Mathilde : 25 voix
- Sanfilippo Simon : 26 voix

Conseil de Surveillance :

- Cesi Alain : 25 voix
- Thomas Jacques : 26 voix

*Questions diverses et réflexions :

Un membre demande si une labellisation France Dressage est envisageable lors des confirmations ? Cela paraît difficilement réalisable en termes de logistique et il est peu probable que l'APSL donne son accord. En revanche, cela est toujours possible parallèlement au championnat.

Une réflexion est menée quant aux prochaines confirmations afin de réduire les frais et de pouvoir ajouter d'autres lieux de confirmation. Il pourrait être considéré, éventuellement, une confirmation de mâles futurs reproducteurs au printemps dans un ou deux lieux (nord et sud) et une confirmation pour les mâles et femelles à l'automne dans plusieurs lieux. Il faut prendre en considération les éleveurs qui sont dans des régions isolées et qui n'ont pas facilement accès aux confirmations.

Le futur CA réfléchira au cadre des confirmations privées.

La SHF a annoncé la vaccination contre la rhinopneumonie obligatoire dès janvier 2022. L'AFL décide de prendre les mêmes dispositions pour le championnat, les confirmations des reproducteurs ainsi que le Championnat d'Équitation de Travail. Les membres/éleveurs, les propriétaires et les cavaliers seront rapidement informés de cette mesure.

La séance est levée à 12h30

H. BURGESS, présidente


P. NEVEU Secrétaire
